



# Goo Gone Liquid

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 02/16/2017

Date de révision: 07/31/2019

Version: 2.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges  
Nom du produit : Goo Gone Liquid  
Code du produit : 2088C

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant

#### 1.3. Fournisseur

**Fabricant**  
GOO GONE®  
755 Tri-State Parkway  
60031 Gurnee, IL  
T 1-855-364-8135

**Distributeur**  
Manitoulin Warehouse and Distribution  
7035 Ordan Drive  
Mississauga, Ontario, L5T 1T1  
Tel: 905 283-1630 Fax: 905 565-0575

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-535-5053

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Flam. Liq. 4 H227  
Skin Sens. 1 H317  
Asp. Tox. 1 H304

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H227 - Liquide combustible  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P331 - NE PAS faire vomir  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Non applicable

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

02/16/2017

FR-CA (Français - CA)

Page 1

# Goo Gone Liquid

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 3.2. Mélanges

| Nom                                       | Identificateur de produit | %            |
|---|---------------------------|--------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | (n° CAS) 64742-47-8       | Propriétaire |
| D-Limonène                                | (n° CAS) 5989-27-5        | Propriétaire |
| Extrait d'orange sucré                    | (n° CAS) 8028-48-6        | Propriétaire |

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer une sensibilisation au contact de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone. Laver la zone avec du savon et de l'eau.

# Goo Gone Liquid

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

#### Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Clair  
Couleur : Jaune  
Odeur : Agrume  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : 85 °C (185 °F) TCC  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide combustible  
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible

# Goo Gone Liquid

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|                                      |                            |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Densité relative                     | : 0,8                      |
| Solubilité                           | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique               | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.         |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales d'entreposage.        |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.         |
| Conditions à éviter                  | : Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation. |
| Matières incompatibles               | : Oxydants puissants.                                       |
| Produits de décomposition dangereux  | : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.       |

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation)   | : Non classé |

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| DL50 orale rat      | > 5000 mg/kg  |
| DL50 cutanée lapin  | > 2000 mg/kg  |
| CL50 inhalation rat | > 5,2 mg/l/4h |

#### D-Limonène (5989-27-5)

|                    |            |
|--------------------|------------|
| DL50 orale rat     | 4400 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 5 g/kg   |

|   |   |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Danger par aspiration   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.   |
| Symptômes/lésions après inhalation                                    | : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.   |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau                          | : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer une sensibilisation au contact de la peau.   |
| Symptômes/lésions après contact oculaire                              | : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec un rougeur prononcée et un gonflement.                                  |
| Symptômes/lésions après ingestion                                     | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

|                 |   |
|-----------------|---|
| CL50 poisson 1  | 45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through]) |
| CL50 poissons 2 | 2.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])      |

# Goo Gone Liquid

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Goo Gone Liquid              |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Non établi.  |
| D-Limonène (5989-27-5)       |  |
| CL50 poisson 1               | 0.619 - 0.796 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through]) |
| CL50 poissons 2              | 35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)                           |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Goo Gone Liquid  |             |
|--|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation                           | Non établi. |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8) |             |
| BCF poissons 1   | 61 - 159    |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Le numéro LCRMD associé à cette demande est #11509. La date du dépôt de la demande est 2017-05-24.

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02/16/2017  
Date de révision : 07/31/2019  
Autres informations : Aucun(e).  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*